

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Le Conseil Municipal est convoqué pour le jeudi 24 juin 2021 à 19 heures 00 dans la salle des Fêtes.
Convocation faite le 18 juin 2021.

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Vingt-quatre juin

Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqué par le maire M. Jean-Marc AURIAULT, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes.

Membres présents :

M. AURIAULT Jean-Marc, Mme DUBOIS Lydie, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie,
M. PIERRON Paul, M. BARDOU Albert, Mme GUIONNET Claudie, Mme SIMEON Martine,
M. TRICOCHÉ Adrien, M. MACCHIARELLI Roberto et Mme BASTARD Dominique.

Membres absents excusés :

M. PETIT-CLAIR Jean-Marie

M. Adrien TRICOCHÉ est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021

M. le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence en hommage à M. Bernard TRICOCHÉ, maire de 2008 à 2014.

1/ ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire,

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions présentées par divers organismes et associations au titre de l'année 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- décide d'allouer une subvention aux associations comme suit :

- Parents d'Elèves de St-Pierre de Maillé et Angles-sur-l'Anglin (St Pierre de Maillé) 300,00 €
- Sauvegarde et Rayonnement des Jours d'Angles (Angles/l'Anglin) – 7 pour, 1 abstention, 1 contre 500,00 €
- Association de pêche La Libellule (Angles/l'Anglin) 350,00 €
- Banque alimentaire de la Vienne (Poitiers) 150,00 €
- Batterie Fanfare (Saint-Pierre de Maillé) 180,00 €
- Club photo Grand Angles (Angles/l'Anglin) 300,00 €
- Comité des fêtes (Angles/l'Anglin) 1 800,00 €
- Boulistes Anglois Réunis (Angles/l'Anglin) 300,00 €
- Togobban (Angles/l'Anglin) 200,00 €
- Union Sportive Angloise (Angles/l'Anglin) – 7 pour, 2 abstentions 500,00 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural (La Roche-Posay) 900,00 €
- Association Communale de Chasse Agréée (Angles/l'Anglin) - 7 pour, 2 abstentions 100,00 €
- Spéléo Club (Angles/l'Anglin) 500,00 €
- Pierre d'Angles (Angles/l'Anglin) 100,00 €
- Ecole de Musique Intercommunale de la Gartempe (Montmorillon) 955,00 €
- Bénévoles et Amis du Réseau des Bibliothèques 142,00 €
- Coopérative scolaire – Ecole d'Angles/l'Anglin 702,00 €
- Fédération des Œuvres Laïques. de la Vienne (Poitiers) 156,00 €
- Union Sportive de l'Enseignement Primaire

AB Δus PP ONR

(Pleumartin)	192,00 €
• Croque la Vie (Pleumartin)	1 000,00 €
• Association d'éducation populaire (Tournon St Martin)	100,00 €
• Club des Aînés (Angles/l'Anglin)	100,00 €
• Centre Culturel de Saint Savin	50,00 €
• AAARPE	200,00 €

Soit un total de..... 9 777,00 €

Pour mémoire, en raison de la crise sanitaire en début d'année, la commune a versé la subvention suivante :

• Maison de la Culture et des Loisirs (La Roche Posay)	978.95 €
--	----------

Mme Dominique BASTARD prend la parole au sujet de l'association des Jours d'Angles pour donner des précisions quant au projet d'archivage.

Mme Dominique BASTARD intervient pour le comité des fêtes pour expliquer pourquoi il lui est nécessaire d'avoir une trésorerie importante au regard des frais engagés et revient sur l'historique du feu d'artifice et de la logistique qui existait.

Plusieurs conseillers interviennent pour préciser qu'il ne faudra pas systématiquement se référer à 2021 pour les subventions de 2022.

II/ CESSION D'UN PAVILLON PAR HABITAT DE LA VIENNE AU LOCATAIRE OCCUPANT

Suite à la sollicitation de la préfecture en date du 28 avril 2021, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de cession par HABITAT DE LA VIENNE d'un pavillon de type III situé 10 rue des Mousserons à Angles-sur-l'Anglin (86260), en vertu de l'article L 443-7 du code de la Construction, qui prévoit que « *Le représentant de l'Etat dans le département consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés. La commune émet son avis dans un délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'Etat dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.*

En cas d'opposition de la commune qui n'a pas atteint le taux de logements sociaux mentionné à l'article L. 302-5 ou en cas d'opposition de la commune à une cession de logements sociaux qui ne permettrait plus d'atteindre le taux précité, la vente n'est pas autorisée. A défaut d'opposition motivée du représentant de l'Etat dans le département dans un délai de quatre mois, la vente est autorisée. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *émet un avis favorable à la vente de ce logement locatif social.*

III/ ETUDE DE FAISABILITE D'UN SCHEMA DE REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINTE CROIX

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine SIMEON qui expose au conseil la possibilité de reprendre le projet de l'équipe municipale précédente qui prévoyait la mise en place d'une convention permettant la mise à disposition de la chapelle à un artiste en contrepartie de travaux de réhabilitation. M. Roberto MACCHIARELLI précise qu'il a rencontré l'artiste qui était intéressé par le projet et qui lui a confirmé toujours l'être et rencontrera M. le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention,

- *décide de reprendre le projet de la chapelle Sainte Croix*
- *autorise le Maire à signer tout document se rapportant au projet*

GA AB 14 PP MR

IV/ QUESTIONS DIVERSES

- 1- Mme Martine SIMEON informe le conseil que la commune a reçu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et que la toiture des toilettes publiques du jardin public est programmée par l'entreprise à partir du mois d'octobre 2021.
- 2- M. Paul PIERRON annonce avoir reçu et transmis à la Mairie un premier devis concernant les travaux de confortation de la falaise.
- 3- M. Albert BARDOU demande où en est le litige opposant deux riverains de la rue du Champ de Foire et demande à ce que les pierres au sol et les barrières soient enlevées par mesure de sécurité.
- 4- M. Roberto MACCHIARELLI informe le conseil des dates des différentes assemblées du Comité de Jumelage de Saint Savin.
- 5- Mme Dominique BASTARD demande quelles mesures sont envisagées pour une remise en état pérenne de la traversée du Champ de Foire endommagée par un violent orage après travaux.
M. le Maire explique avoir rencontré un technicien du Simer et que les solutions curatives proposées représenteraient une dépense importante nécessitant réflexion y compris d'un point de vue technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

